



**Arrêté  
fixant la liste des candidats au second tour  
des élections sénatoriales du 27 septembre 2020**

**Le préfet de la région Guyane**  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

**Vu** le code électoral, notamment son article R152 ;

**Vu** le décret du 10 juillet 2019 portant nomination du préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane – M. Marc DEL GRANDE;

**Vu** le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2019 portant organisation des services de l'État en Guyane ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 27 février 2020 portant délégation de signature à M. Daniel FERMON, directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles ;

**Vu** les résultats des élections sénatoriales du 1<sup>er</sup> tour, le dimanche 27 septembre 2020

**Sur** proposition du directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles ;

**Arrête**

**Article 1er** : La liste des candidats au deuxième tour de scrutin des élections sénatoriales, et de leurs remplaçants, est arrêtée, dans l'ordre d'enregistrement des candidatures, comme suit :

Nom et prénom du candidat	Nom et prénom du remplaçant
BLACODON Stéve Eulalie (DVC)	CAROLINA Laurietta
MARIE-ANGÉLIQUE Samuel (DVD)	ATENI Fadila
PHINÉRA-HORTH Marie-Laure (DVG)	RICHENEL Auguste
BELLONY Rollin (DVG)	PARDONIPADE Sandra
RÉZAIRE Eugénie (DVG)	ARON Roger

**Article 2** : Le directeur général de la sécurité, de la réglementation et des contrôles de la région Guyane est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Cayenne, le 27 septembre 2020

Le préfet,

**Marc DEL GRANDE**